



Registre des certificats PEB



Registre des certificats PEB

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Certificat PEB

Données administratives

Numéro du certificat :

N° certificat :

20230512003427

Version du protocole :

16/09/2019

Version du logiciel de calcul :

Version du logiciel : 3.1.4

Certificat établi le : 12/05/2023

Validité maximale : 12/05/2033

Bâtiment certifié comme : Maison unifamiliale

Année de construction : Inconnue



Permis de bâtir / d'urbanisme / unique
obtenu le :

Permis obtenu le :

Inconnu

Référence du permis :

Inconnu

Performance énergétique

CONSOMMATION SPÉCIFIQUE
D'ÉNERGIE PRIMAIRE

CONS. SPÉCIFIQUE
D'ÉNERGIE PRIMAIRE

354
kWh/m².an

Volume protégé :
560 m³

Consommation théorique totale
d'énergie :

Cons. totale d'énergie : 53 982 kWh/an

Surface de plancher chauffé :
Plancher chauffé :
152 m²

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

Besoins en chaleur du logement



excessifs

élevés

moyens

faibles

minimes

Performance des installations de chauffage



médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Système de ventilation



absent

très partiel

partiel

incomplet

complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm.

sol. photovolt.

biomasse

pompe à chaleur

cogénération

$0 < E_{\text{spec}} \leq 45$ **A+**

$45 < E_{\text{spec}} \leq 85$ **A**

$85 < E_{\text{spec}} \leq 170$ **B**

$170 < E_{\text{spec}} \leq 255$ **C**

$255 < E_{\text{spec}} \leq 340$ **D**

$340 < E_{\text{spec}} \leq 425$ **E**

$425 < E_{\text{spec}} \leq 510$ **F**



$E_{\text{spec}} > 510$

G

354

Performance énergétique - Evaluation

	Besoins en chaleur du logement		33 476 kWh/an
	Pertes de l'installation de chauffage	+	14 178 kWh/an
	Besoins de chaleur pour produire l'eau chaude sanitaire (ECS) et pertes de l'installation	+	2 167 kWh/an
	Consommation d'énergie des auxiliaires	+	364 kWh/an
	Consommation d'énergie pour le refroidissement	+	0 kWh/an
	Apports solaires thermiques pour l'ECS et/ou le chauffage	-	0 kWh/an
	Consommation finale	=	50 185 kWh/an
	Autoproduction d'électricité	-	0 kWh/an

	Pertes de transformation des postes ci-dessus consommant de l'électricité		+	3 796 kWh/an
	Pertes de transformation évitées grâce à l'autoproduction d'électricité		-	0 kWh/an
	Consommation annuelle d'énergie primaire du logement		=	53 982 kWh/an
	Surface de plancher chauffé		÷	152 m ²
	Consommation spécifique d'énergie primaire du logement (Espec)	340 < E _{spec} ≤ 425 E	=	354 kWh/m ² .an

Impact sur l'environnement

	Émission annuelle de CO ₂ du logement			13 576 kg CO ₂ /an
	Surface de plancher chauffé		÷	152 m ²
	Émissions spécifiques de CO ₂		=	89 kg CO ₂ /m ² .an



Pertes par les parois

PAROIS PRÉSENTANT UN TRÈS BON NIVEAU D'ISOLATION

PAROIS PRÉSENTANT UN TRÈS BON NIVEAU D'ISOLATION

La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014

Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Fenêtre		
Dénomination	Porte d'entrée		
Surface	1,8 m ²		
Justification	Double vitrage haut rendement – ($U_g = 1.4 \text{ W/m}^2.K$) Châssis PVC		
 Fenêtre	Porte d'entrée	1,8 m ²	Double vitrage haut rendement – ($U_g = 1.4 \text{ W/m}^2.K$) Châssis PVC
Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Fenêtre		
Dénomination	Porte d'entrée		
Surface	1,8 m ²		
Justification	Double vitrage haut rendement – ($U_g = 1.4 \text{ W/m}^2.K$) Châssis PVC		
 Fenêtre	Porte d'entrée	1,8 m ²	Double vitrage haut rendement – ($U_g = 1.4 \text{ W/m}^2.K$) W/m ² .K)

PAROIS AVEC UN BON NIVEAU D'ISOLATION

PAROIS AVEC UN BON NIVEAU D'ISOLATION

La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010

AUCUNE

PAROIS AVEC ISOLATION INSUFFISANTE OU D'ÉPAISSEUR INCONNUE

PAROIS AVEC ISOLATION INSUFFISANTE OU D'ÉPAISSEUR INCONNUE

Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant)

Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Toiture		
Dénomination	Toiture en pente		
Surface	90,2 m²		
Justification	Polystyrène extrudé (XPS), épaisseur inconnue		
 Toiture	Toiture en pente	90,2 m²	Polystyrène extrudé (XPS), épaisseur inconnue
Type	Toiture		
Dénomination	Plancher du grenier		
Surface	24,5 m²		
Justification	Polyuréthane (PUR/PIR), épaisseur inconnue		
 Toiture	Plancher du grenier	24,5 m²	Polyuréthane (PUR/PIR), épaisseur inconnue

Type		Fenêtre	
Dénomination		Chassis PVC DV	
Surface		10,7 m ²	
Justification		Double vitrage ordinaire – (U _g = 3.1 W/m ² .K) Châssis PVC	
 Fenêtre	Chassis PVC DV		10,7 m ²
			Double vitrage ordinaire – (U _g = 3.1 W/m ² .K) Châssis PVC
Type		Fenêtre	
Dénomination		Velux	
Surface		8,2 m ²	
Justification		Double vitrage ordinaire – (U _g = 3.1 W/m ² .K) Châssis bois	
 Fenêtre	Velux		8,2 m ²
			Double vitrage ordinaire – (U _g = 3.1 W/m ² .K) Châssis bois
Type		Dénomination	
Surface		Justification	
Type		Toiture	
Dénomination		Toiture en pente	

Surface		90,2 m ²	
Justification		Polystyrène extrudé (XPS), épaisseur inconnue	
 Toiture	Toiture en pente	90,2 m ²	Polystyrène extrudé (XPS), épaisseur inconnue
	Type	Toiture	
	Dénomination	Plancher du grenier	
	Surface	24,5 m ²	
Justification		Polyuréthane (PUR/PIR), épaisseur inconnue	
 Toiture	Plancher du grenier	24,5 m ²	Polyuréthane (PUR/PIR), épaisseur inconnue
	Type	Fenêtre	
	Dénomination	Chassis PVC DV	
	Surface	10,7 m ²	
Justification		Double vitrage ordinaire – ($U_g = 3.1 \text{ W/m}^2.K$)	
		Châssis PVC	
 Fenêtre	Chassis PVC DV	10,7 m ²	Double vitrage ordinaire – ($U_g = 3.1 \text{ W/m}^2.K$)
			Châssis PVC

Type		Fenêtre	
Dénomination		Velux	
Surface		8,2 m²	
Justification		Double vitrage ordinaire – (U _g = 3.1 W/m².K)	
		Châssis bois	

 Fenêtre	Velux	8,2 m²	Double vitrage ordinaire – (U _g = 3.1 W/m².K)
			Châssis bois

PAROIS SANS ISOLATION

PAROIS SANS ISOLATION

Recommandations : à isoler

Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Mur		
Dénomination	Mur en briques		
Surface	1,1 m ²		
Justification			
 Mur	Mur en briques	1,1 m ²	
Type	Mur		
Dénomination	Mur contre espace non chauffé		
Surface	21,9 m ²		
Justification			

 Mur	Mur contre espace non chauffé		21,9 m²	
	Type	Plancher		
	Dénomination	Plancher sur cave		
	Surface	6,8 m²		
	Justification			
 Plancher	Plancher sur cave		6,8 m²	
	Type	Plancher		
	Dénomination	Plancher sur terre plein		
	Surface	96,8 m²		
	Justification			
 Plancher	Plancher sur terre plein		96,8 m²	
	Type	Plancher		
	Dénomination	Plancher sur terre plein		
	Surface	96,8 m²		
	Justification			
Type	Dénomination	Surface	Justification	
 Mur	Type	Mur		
	Dénomination	Mur en briques		
	Surface	1,1 m²		
	Justification			
	 Mur	Mur en briques		1,1 m²
Type		Mur		
Dénomination		Mur contre espace non chauffé		
Surface		21,9 m²		
Justification				

 Mur	Mur contre espace non chauffé	21,9 m ²	
	Type	Plancher	
	Dénomination	Plancher sur cave	
	Surface	6,8 m ²	
	Justification		
 Plancher	Plancher sur cave	6,8 m ²	
	Type	Plancher	
	Dénomination	Plancher sur terre plein	
	Surface	96,8 m ²	
	Justification		
 Plancher	Plancher sur terre plein	96,8 m ²	
PAROIS DONT LA PRÉSENCE D'ISOLATION EST INCONNUE			
PAROIS DONT LA PRÉSENCE D'ISOLATION EST INCONNUE			
Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant)			
Type	Dénomination	Surface	Justification
	Type	Mur	
	Dénomination	Mur avec briques de parement	
	Surface	137,6 m ²	
	Justification	Il n'a pas été possible de déterminer la composition exacte de la paroi.	
 Mur	Mur avec briques de parement	137,6 m ²	Il n'a pas été possible de déterminer la composition exacte de la paroi.

Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Mur		
Dénomination	Mur avec briques de parement		
Surface	137,6 m ²		
Justification	Il n'a pas été possible de déterminer la composition exacte de la paroi.		
 Mur	Mur avec briques de parement	137,6 m ²	Il n'a pas été possible de déterminer la composition exacte de la paroi.



Pertes par les fuites d'air

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

Non : valeur par défaut : 12 m³/h.m²

Recommandations :

L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Système D avec récupération de chaleur

Ventilation à la demande

Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution

Système D avec récupération de chaleur	Non	
Ventilation à la demande	Non	
Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution	Non	
Diminution globale des pertes de ventilation	0 %	
Non	Non	Non
Diminution globale des pertes de ventilation		0 %
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution
Système D avec récupération de chaleur	Non	
Ventilation à la demande	Non	
Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution	Non	
Diminution globale des pertes de ventilation	0 %	
Non	Non	Non
Diminution globale des pertes de ventilation		0 %



Installations de chauffage

CHAUFFAGE CENTRAL : CHAUDIÈRE MAZOUT

CHAUFFAGE CENTRAL : CHAUDIÈRE MAZOUT

Chauffe 100 % du volume protégé

Chauffe 100 % du volume protégé

Production

Chaudière, mazout, Non à condensation, absence de label reconnu, date de fabrication : après 1990, régulée en T° variable (thermostat d'ambiance commandant le brûleur)

Distribution

Moins de 2 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés

Emission / régulation

Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, thermostatique

Présence d'un thermostat d'ambiance

Recommandations :

AUCUNE



Installations d'eau chaude sanitaire

BOILER

BOILER

Production

Production avec stockage par résistance électrique

Distribution

Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite

Evier de cuisine, entre 1 et 5 m de conduite

Recommandations :

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Système de ventilation

Locaux secs		Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	
Séjour		aucun	
Chambre		aucun	
		Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
		Salle de bain	aucun
		Cuisine	aucun
		Toilette	aucun
Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun	Cuisine	aucun

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation :

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

Utilisation d'énergies renouvelables



INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE

INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE

NÉANT



INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

NÉANT



BIOMASSE

BIOMASSE

NÉANT



POMPE À CHALEUR

POMPE À CHALEUR

NÉANT



UNITÉ DE COGÉNÉRATION

UNITÉ DE COGÉNÉRATION

NÉANT